



La révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Le **P**ROJET D'**A**MENAGEMENT ET DE **D**EVELOPPEMENT **D**URABLES

→ CHOISIR UN CAP

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Il formalise le choix « politique » pour le développement futur de la commune de Le Ferré. Il porte les orientations en matière d'aménagement du territoire, dans le respect des principes de développement durables

→ LES ORIENTATIONS RETENUES

- 1 Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et répondre à leurs besoins et attentes diversifiées et approcher les 780 habitants en 2028
- 2 Arriver à concilier modération de la consommation de l'espace (à 3 hectares), préservation de l'environnement et de l'identité rurale de Le Ferré
- 3 Assurer la préservation des patrimoines de Le Ferré : son paysage, sa trame verte et bleue, son patrimoine bâti, sa qualité environnementale.
- 4 Permettre le maintien et le développement des activités économiques locales, source d'emplois : artisanales, agricoles et touristiques
- 5 Limiter les émissions de gaz à effet serre et favoriser les projets de production d'énergie.

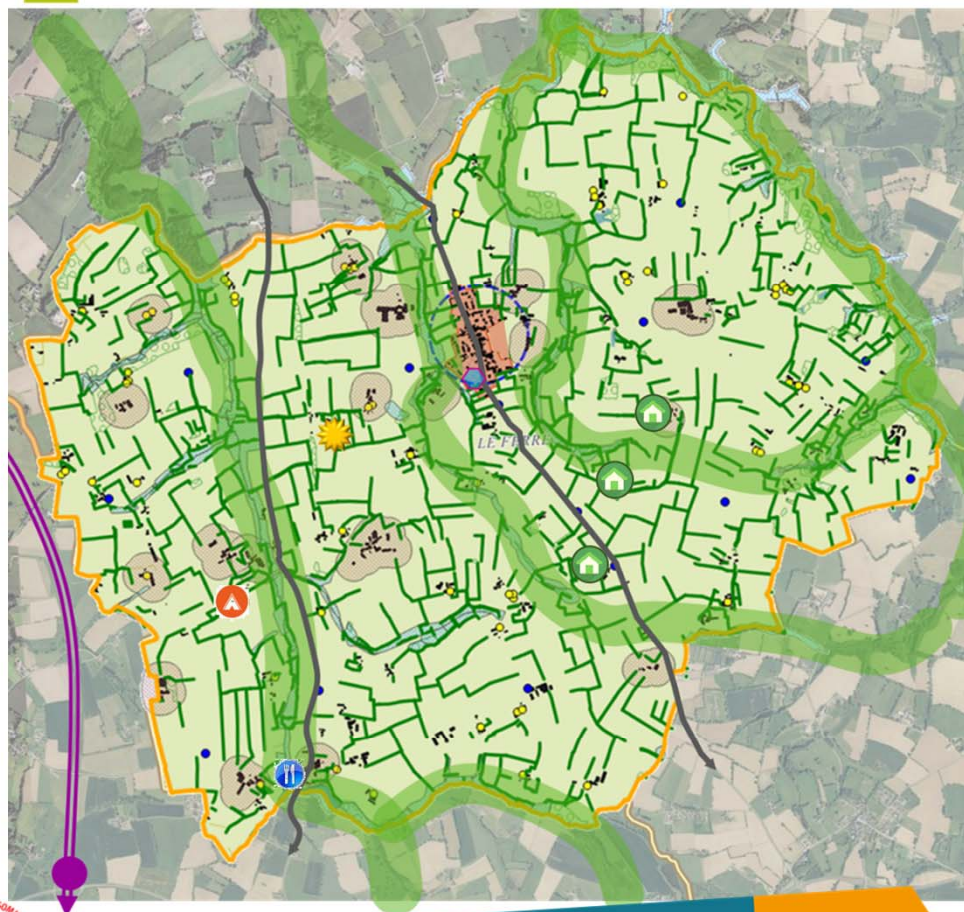
LA PARTICIPATION DES HABITANTS :

La première réunion publique a eu lieu le 29 mai 2018, à l'occasion de laquelle les participants ont posé de nombreuses questions constructives.

→ L'avenir de notre commune se construit avec ses habitants, n'hésitez pas à vous exprimer soit sur le registre à votre disposition en mairie, soit par courrier ou courriel. L'extrait du document ci-contre est consultable dans sa totalité en Mairie.



→ Nous débutons maintenant l'étude du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation.



LA PROCÉDURE

